

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

# La réforme des fonds structurels européens

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Cet avis intervient dans un contexte de turbulence dans l'Union européenne.

Les crises financières, la défiance envers les institutions, la sortie des britanniques dans l'Union ou encore la crise migratoire nourrissent les discours populistes europhobes.

Les dirigeants européens ont alors, la lourde responsabilité d'entendre les colères des peuples mais surtout d'y répondre : par plus d'Europe sûrement, par plus de proximité mais assurément par une Europe qui protège.

De par leur géographie, les Régions ultrapériphériques (RUP) françaises connaissent encore plus cet éloignement avec le continent européen.

Évidemment, cette insularité, ces enclavements et cette vulnérabilité devant les effets du changement climatiques, reconnus par les Traités, sont prises en compte dans les mesures spécifiques dont elles bénéficient au titre de la politique de cohésion.

Car, en effet, la Commission européenne a, depuis 1999, pris la mesure des conséquences de ses singularités sur :

- les activités économiques qu'il faut stimuler par des aides spécifiques ;
- les surcoûts importants en matière de transport qui les empêchent de tirer pleinement les avantages du marché intérieur ;
- les situations sociales marquées par un chômage deux fois supérieur à celui de l'Hexagone ;
- le secteur agricole vital mais qui s'exerce sur des surfaces réduites et concurrencé par les importations ;
- les défis liés au changement climatique qu'il reste à relever.

Toutefois, en dépit des efforts déployés, la Commission reconnaît elle-même dans sa Communication d'Octobre 2017 que le développement est fragile alors que la situation sociale est particulièrement alarmante dans ces territoires.

Si les responsabilités sont partagées, il convient de reconnaître toutefois, la mise en œuvre complexe des fonds structurels alors que beaucoup de nos collectivités souffrent d'un manque criant d'ingénieries expérimentés.

Cela se traduit par des taux de consommation oscillant entre 29 % en Martinique à 40 % à La Réunion avec les menaces des déagements d'office.

Dans cet esprit, les préconisations contenues dans cet avis visant à instaurer de meilleurs accompagnements des régions, d'adapter les contours des concentrations thématiques et de plaider pour l'allégement de certaines procédures concourront peut-être à l'efficacité de la prochaine programmation.

Mais le groupe de l'Outre-mer souhaite réaffirmer l'engagement pris par le président de la Commission européenne devant le président de la République et les président des RUP en Octobre dernier en Guyane : « *L'arrêt de la Cour de justice de décembre 2015 qui portait sur l'interprétation de l'article 349 nous donnait une base solide pour un nouvel essor* » Ce nouvel essor doit indéniablement se traduire par l'adaptation des politiques européennes aux réalités locales et aux situations différenciées.

Le nouveau partenariat stratégique renouvelé et renforcé ne doit pas être un lien hiérarchique avec le continent européen mais bel et bien un partenariat avec les RUP qui sont des atouts pour l'Union européenne et des postes avancés de l'Europe dans le monde.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.